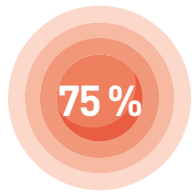




## Le risque chimique, c'est quoi ?

**Le risque chimique est le résultat de l'exposition à un agent chimique dangereux (ACD).**

Un ACD peut être à l'origine de dommages sur la santé par des effets aigus (intoxication, brûlure, irritation) ou différés (allergies, cancers, mutations génétiques, atteinte de la fertilité ou du fœtus). Les ACD à l'origine d'effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction sont appelés CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques).



des travailleurs français sont concernés par la pollution de l'air à l'intérieur des locaux.

Source : INRS



## Quel suivi médical ?

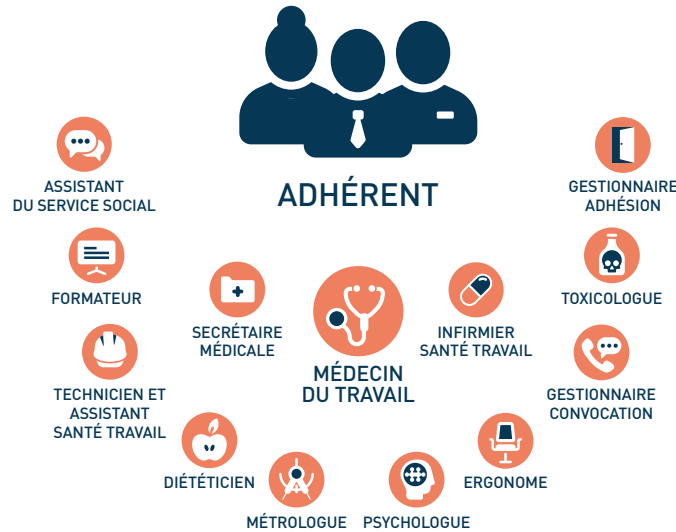
**Si vous êtes exposé à des risques chimiques**, vous devez faire l'objet d'un suivi individuel de votre état de santé dont l'objectif est de vous informer sur les risques éventuels auxquels vous expose votre poste de travail.

Le suivi comprend notamment une visite d'information et de prévention réalisée par un professionnel de santé, renouvelée régulièrement, ou bien, si vous êtes exposé à des agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), un examen médical d'aptitude.



## Que dit la loi ?

- Pour retrouver toutes les règles générales et spécifiques à jour, rendez-vous directement sur le site Legifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/>
- Pour les risques chimiques : se référer aux articles R. 4412-1 à R. 4412-160 du Code du travail.
- Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au site de l'INRS, [inrs.fr](http://inrs.fr), rubrique Risques, puis Chimiques, puis Prévention médicale des risques chimiques.



**NOS MÉDECINS DU TRAVAIL, AVEC LEURS EXPERTS ET ÉQUIPES SUPPORT, AGISSENT ET S'ENGAGENT AU QUOTIDIEN POUR VOTRE SANTÉ.**



Prendre soin de vous au travail

SIÈGE SOCIAL

26, rue Marbeuf - 75008 PARIS

Tél. : 01 40 74 00 14

[www.ciamt.org](http://www.ciamt.org)



**PRÉVENIR  
LES RISQUES  
CHIMIQUES**

PROTÉGEZ-VOUS



Prendre soin de vous au travail

# POURQUOI ET COMMENT AGIR SUR LES RISQUES CHIMIQUES ?

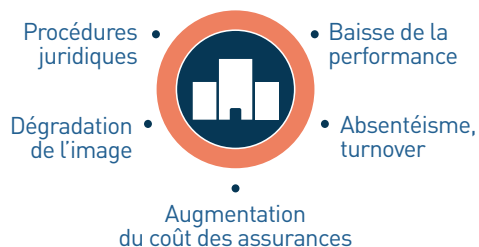
Deuxième cause de maladies professionnelles en France (par les pathologies liées à l'amiante), les produits chimiques peuvent avoir des conséquences dramatiques sur votre santé.

## 1 Pourquoi agir ?

### LES CONSÉQUENCES SUR L'INDIVIDU



### LES CONSÉQUENCES SUR L'ENTREPRISE



## 2 Quels sont les facteurs de risque ?

### LES AGENTS CHIMIQUES :



**Dans les produits utilisés pour leurs propriétés**, (diluants, dégraissant, etc.) dans des conditions particulières de mise en œuvre : application au chiffon, au rouleau, par trempage ou pulvérisation, etc.



**Dans les émissions générées par un procédé ou une activité** (poussières, vapeurs, gaz, fumées, etc.). Ces émissions peuvent concerner le poste de travail émetteur mais aussi l'ensemble de l'atelier. Tous les secteurs peuvent être concernés.

### LES SECTEURS PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS :

- Bâtiment et travaux publics
- Construction ferroviaire et navale
- Métallurgie, industrie du verre et des métaux
- Industrie chimique, pharmaceutique
- Industrie du cuir et du caoutchouc
- Industrie pétrolière
- Industrie du bois
- Agriculture
- Laboratoires de recherche
- Services (maintenance, nettoyage, soins à la personne, etc.)

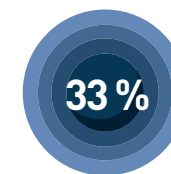
### LES VOIES PRINCIPALES D'ABSORPTION SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL :



Voie respiratoire



Voie cutanée



des salariés ont été exposés à au moins un agent chimique dangereux en 2017.

Source : enquête SUMER, 2016-2017.

## 3 Quelle démarche de prévention peut être mise en œuvre par l'entreprise ?

Le Ciamt vous accompagne dans cette démarche.

Votre médecin du travail a un rôle de conseil à tous les stades de la prévention. Il intervient dans l'entreprise avec son équipe pluridisciplinaire pour :

- **Évaluer les risques** grâce aux Fiches de données de sécurité (FDS) des produits.
- **Évaluer vos expositions aux dangers** : études de poste, métrologie des polluants si besoin.
- **Mettre en place le suivi de votre exposition** (prélèvements sanguins et urinaires) et le dépistage des effets sur votre santé.



- **Vous informer et vous former** aux risques chimiques, règles d'hygiène, conditions d'utilisation des produits, etc.
- **Substituer si possible des agents CMR.**



Retrouvez plus d'informations sur [ciamt.org](http://ciamt.org) dans la rubrique Parlons santé, thème « Agents chimiques ».